

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

LUNDI 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Bureau de l'association « Comité de Seine-Maritime de Handball » s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Présent(s) : LIGUORI Jean-Luc, TERNOIS Françoise, ELIE Cathy, METAYER Patrick

Invité(s) présent(s) : PERRU Mathieu, THOMAS Thierry, ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction)

Invité(s) Excusé(s) : CLERMONT Olivier (CTF 76)

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du procès-verbal du BD du 16/04/2019
2. Règlement CMDC 2019/2020
3. Point sur l'Assemblée Générale
4. Questions diverses

Le Président donne alors la parole aux présents.

Personne ne demandant la parole, le Bureau aborde successivement les différents points à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DU 16/04/2019

Le procès-verbal de la réunion du précédent Bureau directeur, en date du 16 avril 2019, est adopté sans réserve, à l'unanimité.

2. REGLEMENT CMDC 2019/2020

Thierry THOMAS expose au Bureau Directeur les besoins des clubs qui sont intégrés dans le projet de règlement CMDC pour la saison 2019/2020.

La féminisation et l'école d'arbitrage font notamment partie des objectifs de ce projet de règlement.

Le Président reprend la parole, et indique qu'en CRL fédérale et ligue a été abordé la question du règlement CMCD qui est méconnu des clubs. Des problématiques d'information de clubs accédant à la division supérieure ont en effet été relevées récemment. Il insiste également sur la nécessité pour les clubs d'anticiper les enjeux d'une montée en division supérieure.

3. POINT SUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président décrit le déroulement souhaité de l'Assemblée Générale, ainsi que les personnes qui se sont portées volontaire pour en faciliter l'organisation. Le Bureau Directeur discute puis arrête le déroulé, dans le cadre de l'ordre du jour.

Le Président distribue ensuite les vœux présentés à la COC pour la saison 2019/2020. Le Bureau directeur valide ce projet.

Françoise TERNOIS présente son rapport financier au Bureau Directeur, tel qu'elle le présentera à l'Assemblée Générale. La situation au 31 mai 2019 laisse apparaître des produits pour 152 782 € (contre 148 745 € en N-1), pour des charges à hauteur de 93 685 € (contre 88 134 € en N-1).

Le résultat net s'élève donc provisoirement à 58 710 €, contre 60 382 € pour l'exercice précédent. La gestion de l'association est donc positive, et en ligne avec celle de l'exercice précédent.

4. QUESTIONS DIVERSES

1. Les dotations aux clubs seront constituées d'un sac à ballons, du nouveau fanion du Comité, d'une carte « ça mijote », d'une carte « Dynabuy » et d'affiches sur la prévention des commotions cérébrales,
 2. Cathy ELIE et Françoise TERNOIS représenteront le Comité à l'Assemblée Générale du club de BLANGY SUR BRESLE et de celui de CANY-BARVILLE.
Jean-Luc LIGUORI a quant à lui représentera le Comité à l'Assemblée Générale de l'AL BUQUET-ELBEUF. L'accent a été mis sur la prévention des incivilités.
 3. Le Comité s'est vu octroyer une subvention de 2 370 € pour l'organisation des finalités, qui a été versée à moitié dans l'attente de la fourniture des comptes annuels.
 4. Françoise TERNOIS s'est rendue à l'Assemblée Générale du BRAY HB à NEUFCHATEL EN BRAY. Le club a vu le nombre de ses adhérents augmenter de 50 licenciés. Le club est intéressé pour des actions Handfit.
 5. Le Président indique qu'il ne fera pas intervenir le Comité pour la Section Sportive du Collège de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT, celle-ci n'étant pas référencée auprès du Comité.
De plus, la convention signée avec le Collège Jean Texier de GRAND QUEVILLY est menacée car le chef d'établissement souhaite fermer la Section Handball ou réduire le nombre d'élèves dans la dite section.
 6. Françoise TERNOIS indique qu'elle s'est engagée dans une nouvelle association, où elle a fait part de son engagement en faveur du Hand-fauteuil. Une contribution du Comité pourrait en conséquence être mobilisée pour contribuer à l'achat d'un fauteuil. Les autres clubs disposant d'une Section de Handball Adapté pourront être aidés, à condition qu'ils se manifestent auprès du Comité.
 7. Un point est également fait sur les incivilités dans les clubs de Seine-Maritime, en baisse drastique (-75%) depuis l'année dernière et la mise en place d'actions du Comité à ce sujet.
 8. Patrick METAYER indique que les sélectionneurs ont été choisis par la commission pour l'année prochaine, en vue de son approbation par le Comité. Le Bureau Directeur charge alors Patrick METAYER de réunir l'équipe, en vue de leur embauche éventuelle.
 9. Mathieu PERRU pose la question du CEC, permettant une valorisation de l'engagement bénévole des Administrateurs et, éventuellement, des personnes formant les Bureaux des clubs.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à vingt heures et quinze minutes. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Secrétaire de séance
Mathieu PERRU



Le Président
Jean-Luc LIGUORI

